



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 29 MARS 2014

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre des adjoints
4. Election des adjoints.

§ § § § & & & &

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf mars à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la Présidence de **Monsieur Bernard PELLETER**, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BATIFOULIER Marie-France, CHAPOULIE Franck, CLUGERY Georges, COSTALES Francine, DARRACQ Gilles, ESCOLAN Séverine, HENRIO Philippe, LE BRONZE Serge, LE CRANN Nolwenn, LE DU Cyrille, LE GALL Gilda, LE GOC Isabelle, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, MAREC Jean-François, PLANTEC Michèle, PRUD'HOMME Jeanine, RAULT Sandrine, SAFFRAY Morgane, STEPHAN Liliane, TALMONT Patrick, VENDOMELE François.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Morgane SAFFRAY est élue secrétaire de séance.

Objet : Création des postes d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de MELLAC un effectif maximum de 6 postes d'adjoints.

Il est proposé la création de 6 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, la création de 6 postes d'adjoints.

Vote :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0